



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

## 19 mars 2024

Délibération du CA n° 2024/09

Objet: Hébergement - Règlements intérieurs

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5; Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires;

Rapporteur:

Madame Marie-Christine GUILLOT, Directrice Adjointe du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

Les réglements intérieurs des résidences du Crous Clermont Auvergne sont approuvés à la majorité

## Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : 28

Quorum: 10

Nombre de participants au vote : 27 dont 9 procuration(s)

Contre: 5
Abstention: 0
Pour: 22

Clermont-Ferrand, le 19 mars 2024 Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.